



2023-72

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 26 juin à 18h30
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 20/06/2023

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Christine SIMON,
Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD,
Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Denis CLAMENS, Gilles AUDRAS,
Valérie GAGNE, Anne-Marie TORE, Raymonde HABOUZIT,
Thierry SOLEILHAC, Bernadette PELISSIER, Roland SEUX,
Sébastien GAGNE.

Excusés :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Danièle VALLERY qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER

Secrétaire de séance : Serge ABOULIN

**OBJET : REHABILITATION D'UN TENEMENT IMMOBILIER INCLUANT LA CREATION
D'UN POLE MEDICAL : CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le maire informe que les travaux destinés à l'extension du complexe sportif de Panassac ont fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée, lancée le 5 mai 2023 pour une remise des offres le 9 juin 2023 à 12h00.

Il s'agit d'un marché alloti :

- Lot 1 désamiantage
- Lot 2 maçonnerie
- Lot 3 charpente métallique
- Lot 4 charpente bois
- Lot 5 couverture métallique
- Lot 6 étanchéité
- Lot 7 bardage façade
- Lot 8 menuiseries extérieurs aluminium
- Lot 9 plâtrerie-peinture
- Lot 10 menuiseries intérieures
- Lot 11 chape
- Lot 12 sols souples
- Lot 13 ascenseur
- Lot 14 chauffage-refroidissement-ventilation-plomberie
- Lot 15 électricité

Consultation à laquelle 42 entreprises ont candidaté.

L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40% / Valeur technique 60 %



2023-72

Vu l'analyse des offres par la commission travaux du 20 mars 2023.
Vu les lots 4 « charpente bois », et 6 « étanchéité », déclarés infructueux (offre inacceptable)
Vu la nécessité d'analyse supplémentaire pour les lots 9 plâtrerie-peinture et 14 chauffage-refroidissement-ventilation-plomberie

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'attribuer les marchés aux prestataires et montants suivants :

Lot 1 « désamiantage » :

Entreprise BARLIER, sise Couilly Pont aux Dames (77)

Pour un montant de 11 050.00 € HT, soit 13 260.00 € TTC

Lot 2 « maçonnerie » :

Entreprise ARNAUD SAS, sise Polignac (43)

Pour un montant de 285 434.41 € HT, soit 342 521.29 € TTC

Lot 3 « charpente métallique » :

Entreprise STTP, sise Beauzac (43)

Pour un montant de 55 572.60 € HT, soit 66 687.12 € TTC

Lot 5 « couverture métallique » :

Entreprise ASM Métallerie, sise Arzac-en-Velay (43)

Pour un montant de 52 300.03 € HT, soit 62 760.04 € TTC

Lot 7 « bardage façade » :

Entreprise BF 43, sise Le Puy-en-Velay (43)

Pour un montant de 196 510.36 € HT, soit 235 812.43 € TTC

Lot 8 « menuiseries extérieures aluminium » :

Entreprise CHAPUIS, Le Puy-en-Velay (43)

Pour un montant de 109 000.00 € HT, soit 138 800.00 € TTC

Lot 10 « menuiseries intérieures » :

Entreprise CHAPUIS, Le Puy-en-Velay (43)

Pour un montant de 79 000.00 € HT, soit 94 800.00 € TTC

Lot 11 « chape » :

Entreprise ASTRUC, Brives Charensac (43)

Pour un montant de 33 659.01 € HT, soit 40 390.81 € TTC

Lot 12 « sols souples » :

Entreprise ASTRUC, Brives Charensac (43)

Pour un montant de 59 399.01 € HT, soit 71 278.81 € TTC

Lot 13 « ascenseur » :

Entreprise AUVERGNE ASCENCEURS, Saint Germain Laprade (43)

Pour un montant de 18 790.01 € HT, soit 22 548.01 € TTC

Lot 15 « électricité » :

Entreprise FRAISSE, Yssingeaux (43)

Pour un montant de 99 387.00 € HT, soit 119 264.40 € TTC



2023-72

- Autorise Monsieur le Maire, à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant, notamment les éventuels avenants.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 26/06/2023
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Serge ABOULIN

